

## 1. Identification

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Identificateur de produit</b>                                            | <b>NUTRALENE® fertilizer</b>                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       |                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Code du produit</b>                                                      | KAS_NUTRALENE_CA_FR                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Synonymes</b>                                                            | NUTRALENE® 40-0-0 Engrais * NUTRALENE® Micro 40-0-0 Engrais * NUTRALENE® Mini 40-0-0 Engrais * NUTRALENE® Standard 40-0-0 Engrais                                                                                                |
| <b>Usage recommandé</b>                                                     | Engrais.                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>                                           | Utiliser conformément aux recommandations du fournisseur.                                                                                                                                                                        |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Fabricant/fournisseur</b>                                                | Koch Agronomic Services, LLC<br>4111 E 37th St N<br>Wichita, KS 67220 États-Unis<br>kochmsds@kochind.com<br>1.866.863.5550                                                                                                       |
| <b>No de téléphone d'urgence</b>                                            | Pour une urgence chimique<br>Appeler CHEMTREC jour et nuit<br>États-Unis/Canada – 1.800.424.9300<br>Mexique - 1.800.681.9531<br>À l'extérieur des États-Unis/Canada - 1.703.527.3887<br>(les appels à frais virés sont acceptés) |

## 2. Identification des dangers

|                                       |                                                                            |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Dangers physiques</b>              | Non classé.                                                                |
| <b>Dangers pour la santé</b>          | Non classé.                                                                |
| <b>Dangers environnementaux</b>       | Non classé.                                                                |
| <b>Éléments d'étiquetage</b>          |                                                                            |
| <b>Symbole de danger</b>              | Aucune.                                                                    |
| <b>Mention d'avertissement</b>        | Aucune.                                                                    |
| <b>Mention de danger</b>              | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.                |
| <b>Conseil de prudence</b>            |                                                                            |
| <b>Prévention</b>                     | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.                       |
| <b>Intervention</b>                   | Se laver les mains après utilisation.                                      |
| <b>Stockage</b>                       | Conserver à l'écart de matières incompatibles.                             |
| <b>Élimination</b>                    | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| <b>Autres dangers</b>                 | Aucun(e) connu(e).                                                         |
| <b>Renseignements supplémentaires</b> | Aucune.                                                                    |

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

| Dénomination chimique      | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %        |
|----------------------------|-------------------------|-----------------------------|----------|
| polymère urée-formaldéhyde |                         | 9011-05-6                   | 95 - 100 |
| Urée                       |                         | 57-13-6                     | < 5      |
| Colorant                   |                         | Breveté                     | < 0.1    |

|                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Remarques sur la composition</b>                                                                               | Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.                                                                                                                                            |
|                                                                                                                   | Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de la spécification du produit ou des valeurs NPK (azote, phosphore, potassium). La teneur en NPK se trouve sur les bons de commande indiqués, les factures des clients ou les feuilles de spécifications du produit obtenues du fournisseur. |
| <b>4. Premiers soins</b>                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Inhalation</b>                                                                                                 | Transporter à l'extérieur. Consulter un médecin si les troubles persistent.                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Contact avec la peau</b>                                                                                       | Nettoyer à l'eau et au savon. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.                                                                                                                                                                                |
| <b>Contact avec les yeux</b>                                                                                      | Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.                                                                                                                               |
| <b>Ingestion</b>                                                                                                  | Rincer la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>                                   | Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure.<br>Contact avec la peau: Légère irritation cutanée.<br>Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.            |
| <b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b> | Traiter de manière symptomatique.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Informations générales</b>                                                                                     | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.                                                                                                                                                                      |

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>                                                 | Brouillard d'eau. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>                                               | Aucun(e) connu(e).                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>                                      | Des fumées ou des gaz irritants et toxiques peuvent être dégagés durant un incendie.                                                                                                                                                                                               |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b> | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas de lutte contre un incendie chimique. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. |
| <b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>                           | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Eloigner les conteneurs du lieu de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque.                                                                                  |
| <b>Méthodes particulières d'intervention</b>                                         | Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.                                                                                                  |
| <b>Risques d'incendie généraux</b>                                                   | Le produit en vrac n'est pas combustible. Éviter la génération de poussières ; les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger potentiel d'explosion de poussières.                         |

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. S'assurer une ventilation adéquate. Porter un vêtement de protection approprié. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>                 | Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Balayer ou aspirer le déversement et mettre dans un récipient approprié pour élimination. S'il est nécessaire de balayer une zone contaminée, utiliser un agent de suppression de poussière qui ne réagit pas avec le produit. Après retrait, rincer abondamment et en profondeur la surface contaminée avec de l'eau. |
|                                                                                  | Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Précautions relatives à l'environnement</b>                                   | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de toute source d'ignition comme la chaleur, les étincelles et les flammes. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Un ménage et un entretien de routine doivent être mis en place pour s'assurer que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. Des poudres sèches peuvent accumuler de l'électricité statique lorsque soumises à la friction de manœuvres de transfert et de mélange. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants        | Type | Valeur   | Forme                  |
|-------------------|------|----------|------------------------|
| Poussière (CAS -) | TWA  | 3 mg/m3  | Particules inhalables. |
|                   |      | 10 mg/m3 | Particules inhalables. |

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

| Composants        | Type | Valeur   | Forme                  |
|-------------------|------|----------|------------------------|
| Poussière (CAS -) | TWA  | 3 mg/m3  | Particules inhalables. |
|                   |      | 10 mg/m3 | Total des particules.  |

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

| Composants        | Type | Valeur   | Forme                |
|-------------------|------|----------|----------------------|
| Poussière (CAS -) | TWA  | 3 mg/m3  | Fraction respirable. |
|                   |      | 10 mg/m3 | Poussières totales.  |

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

| Composants        | Type | Valeur  | Forme                  |
|-------------------|------|---------|------------------------|
| Poussière (CAS -) | TWA  | 3 mg/m3 | Particules inhalables. |

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

| Composants        | Type | Valeur   | Forme                |
|-------------------|------|----------|----------------------|
| Poussière (CAS -) | TWA  | 3 mg/m3  | Fraction respirable. |
|                   |      | 10 mg/m3 | Fraction inhalable.  |

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

| Composants        | Type | Valeur   | Forme               |
|-------------------|------|----------|---------------------|
| Poussière (CAS -) | TWA  | 10 mg/m3 | Poussières totales. |

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

Suivre les procédures standard de surveillance.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il est recommandé que tout le matériel de gestion de la poussière, comme les systèmes de ventilation locale et de transport des matériaux jouant un rôle dans la manutention de ce produit, contienne des événements de sécurité contre les explosions ou un système de suppression des explosions ou un environnement à faible teneur en oxygène. S'assurer que les systèmes de gestion de la poussière (comme des gaines d'évacuation, des collecteurs de poussière et de l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher la fuite de poussière dans l'aire de travail (c.-à-d., que l'équipement Utiliser uniquement de l'équipement électrique et des chariots de manutention motorisés de la bonne classe. Assurer une ventilation efficace. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité chimique. Porter un appareil respiratoire complet, au besoin.

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Protection de la peau</b>             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Protection des mains</b>              | Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Autre</b>                             | Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Protection respiratoire</b>           | Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter une protection respiratoire à adduction d'air si les concentrations d'exposition sont inconnues. Si la ventilation est inadéquate ou s'il y a un risque d'inhalation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre à particules. |
| <b>Dangers thermiques</b>                | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b> | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                                                               |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Apparence</b>                                                              | Granules verts.       |
| <b>État physique</b>                                                          | Solide.               |
| <b>Forme</b>                                                                  | Granulés.             |
| <b>Couleur</b>                                                                | Vert.                 |
| <b>Odeur</b>                                                                  | Non disponible.       |
| <b>Seuil olfactif</b>                                                         | Non disponible.       |
| <b>pH</b>                                                                     | Non disponible.       |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                                | Non disponible.       |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>                     | Non disponible.       |
| <b>Point d'éclair</b>                                                         | Non disponible.       |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                                     | Non disponible.       |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                        | Non disponible.       |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b> |                       |
| <b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>                              | Non disponible.       |
| <b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>                              | Non disponible.       |
| <b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>                                | Non disponible.       |
| <b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>                                | Non disponible.       |
| <b>Tension de vapeur</b>                                                      | Non disponible.       |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                      | Non disponible.       |
| <b>Densité relative</b>                                                       | Non disponible.       |
| <b>Solubilité</b>                                                             |                       |
| <b>Solubilité (eau)</b>                                                       | soluble               |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                   | Sans objet.           |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                                        | Non disponible.       |
| <b>Température de décomposition</b>                                           | Non disponible.       |
| <b>Viscosité</b>                                                              | Non disponible.       |
| <b>Autres informations</b>                                                    |                       |
| <b>Famille chimique</b>                                                       | Polymère urée modifié |

## 10. Stabilité et réactivité

|                                     |                                                                                                       |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité                          | Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique                  | Stable aux températures normales.                                                                     |
| Risque de réactions dangereuses     | Des réactions dangereuses ne se produisent pas.                                                       |
| Conditions à éviter                 | Chaleur. Températures extrêmes.                                                                       |
| Matériaux incompatibles             | Agents comburants forts. Acides. Alcalis.                                                             |
| Produits de décomposition dangereux | Ammoniac. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).                                                    |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                       |                                                          |
|-----------------------|----------------------------------------------------------|
| Inhalation            | La poussière peut irriter l'appareil respiratoire.       |
| Contact avec la peau  | Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.    |
| Contact avec les yeux | La poussière peut irriter les yeux.                      |
| Ingestion             | L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise. |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Contact avec les yeux: Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, écorchement de la cornée et déchirure. Contact avec la peau: Légère irritation cutanée. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** L'ingestion peut provoquer une irritation et un malaise.

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|------------|---------|----------------------|
|------------|---------|----------------------|

Urée (CAS 57-13-6)

#### Aiguë

#### Orale

|      |     |             |
|------|-----|-------------|
| DL50 | Rat | 14300 mg/kg |
|------|-----|-------------|

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une irritation par abrasion mécanique.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée** Non un sensibilisateur de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas classé comme une substance cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** L'inhalation de poussières peut causer une irritation respiratoire.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Sans objet.

**Effets chroniques** L'inhalation fréquente de poussières sur une période prolongée accroît le risque de contracter des maladies pulmonaires. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**Autres informations** On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Urée (CAS 57-13-6)

**Aquatique**

Poisson CL50 Leuciscus idus > 6810 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Ne donne normalement pas lieu à bioconcentration ou bioaccumulation.

**Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau**

Urée (CAS 57-13-6) -2.11

**Mobilité dans le sol** Ce produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans le sol.

**Autres effets nocifs** Aucune donnée disponible.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du matériau au moment de l'élimination.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

**TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IATA**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

| Pays ou région           | Nom de l'inventaire                                                                           | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Australie                | Inventaire australien des substances chimiques (AICS)                                         | Oui                 |
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)                                                         | Oui                 |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)                                                         | Non                 |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                 |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                 |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                 |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Oui                 |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)                                                  | Oui                 |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande                                                             | Oui                 |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                 |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                 |

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

|                            |                                                                     |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| <b>Date de publication</b> | 28-Mars-2017                                                        |
| <b>Date de la révision</b> | -                                                                   |
| <b>Version n°</b>          | 01                                                                  |
| <b>Autres informations</b> | HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA. |

### Liste des abréviations

DL50 : dose létale, 50 %.  
CL50 : concentration létale, 50 %.

### Références

ACGIH  
EPA : Base de données AQUIRE  
HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses  
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité  
Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

### Avis de non-responsabilité

NOTE : Les informations fournies dans le présent document sont basées sur des données considérées comme exactes à la date de préparation de cette Fiche de données de sécurité (FDS) et ont été compilées conformément aux réglementations gouvernementales fournissant les catégories d'informations à fournir. Cette FDS ne doit pas être utilisée comme notice commerciale par le fabricant ou le revendeur. Aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exactitude ou à la clarté des données et des informations de sécurité ci-avant. Aucune autorisation expresse ou implicite n'est accordée quant à l'exploitation d'une invention brevetée sans licence. Des informations supplémentaires peuvent être nécessaires pour évaluer d'autres applications du produit, y compris l'emploi du produit en association avec d'autres matières ou dans d'autres procédés que ceux spécifiquement indiqués. Les informations fournies quant aux risques éventuels associés au produit n'ont pas pour but de suggérer que l'utilisation du produit dans une application donnée entraîne nécessairement une exposition ou un risque pour les travailleurs ou le grand public. Aucune responsabilité n'est assumée par le fournisseur quant aux dommages ou blessures résultants d'une utilisation anormale, d'un non-respect des pratiques recommandées ou des risques inhérents à la nature du produit. Les acheteurs ou utilisateurs assument tout risque résultant de l'utilisation, de la conservation et de la manipulation du produit conformément aux lois et réglementations fédérales, nationales et locales, le cas échéant. Les acheteurs et utilisateurs du produit doivent avertir à son sujet tous leurs employés, agents, sous-traitants et clients utilisant ledit produit décrit dans cette FDS.